

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" BUREAU D'ANNONCES
15, rue d'Angleterre, 15 LILLE 4, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLIQUÉ	
Par la Poste, Un An	20 francs	Annouces	la ligne 0,40
Six Mois	10	Réclames	0,75
Trois Mois	5	Fautes-diverses	1,50
Départem. non-limitrop. et Étrang. port en sus		Chronique locale	2,00

TEMPERATURE

Lille, le 26 février.
Minimum, nuit, abrité... 3-6
Maximum, jour, abrité... 14-16
A 1 mètre de profondeur... 3-6
De l'air à l'ombre... 3-6
Maximum, jour, à l'ombre... 12-13

Etat hygrométrique (8 h. m.) 0-91
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : N.
Baccin... Le 26 février (à 8 h. matin) la pression était de 792 mm.
Le 27 février (à 8 h. du matin) la pression est de : 792



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'ÉLECTION DE LA RÉUNION

M. Carnaud. — On a vu voter les électeurs jusqu'à quatre fois et ainsi le grand nombre de voix obtenues par M. Carnaud est une charge contre lui.
L'orateur conclut ainsi : La Chambre ne peut pas valider une élection aussi contestable.
M. Charles Bonnetel. — Il faudrait supprimer les représentations coloniales.
M. Sève proteste contre les paroles de M. Charles Bonnetel.
M. Carpey rapporteur vient répondre à la tribune à M. Carnaud, au nom du bureau. Il conclut à la validation.
Le rapporteur cite des chiffres éloquents : M. Carnaud a eu 9.000 voix, ses concurrents à eux tous n'ont obtenu que 477 voix.
Bien plus, le candidat adversaire de M. Carnaud avait obtenu 200 voix de moins.
Or, il a été élu.
M. Carnaud revient à la charge pour discuter les conclusions favorables du rapporteur.
M. Carnaud dit quelques mots pour sa défense personnelle.
Il se défend énergiquement.
On vote sur l'invalidation demandée par M. Carnaud.
Pour l'invalidation : 143 voix ; contre : 304.
En conséquence, M. Carnaud est admis.
La séance est levée à 7 heures moins 5 et renvoyée à vendredi.

LES INCIDENTS DE SÉANCE

La séance de la Chambre a été marquée par deux incidents assez vifs.
Le premier a eu lieu entre M. Lockroy, président du 11^e bureau, chargé de vérifier l'élection de M. Carnaud, et M. Carnaud, membre de ce bureau.
M. Lockroy adressant au député de l'Éure, lui avait dit : « Il paraît que vous auriez parlé de faire invalider M. Carnaud ». M. Carnaud avait répondu : « C'est absolument faux », et brusquement avait tourné le dos à M. Lockroy.
Celui-ci se jugeant offensé, délégué immédiatement deux de ses amis, MM. Leboucq et Delamare, auxquels M. Carnaud déclara spontanément qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser M. Lockroy.
Ce premier incident n'a pas eu d'autres suites.
Le deuxième s'est produit entre MM. Carnaud, député socialiste de Marseille, et M. Carnaud, député radical de la Seine. M. Carnaud déclara spontanément qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser M. Lockroy.
Ce premier incident n'a pas eu d'autres suites.
Le deuxième s'est produit entre MM. Carnaud, député socialiste de Marseille, et M. Carnaud, député radical de la Seine. M. Carnaud déclara spontanément qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser M. Lockroy.

Pour vos Imprimés de toute nature

Lettres de faire part,
Prix-courants,
Prospectus,
Brochures, etc...
Adressez-vous à la "Croix du Nord"
15, rue d'Angleterre, LILLE

FEUILLETON N° 27

DANS L'ENGRENAGE

par Jeanne de Coulomb

— Eh bien, alors garde la corvée pour toi, mais n'oublie pas qu'elle est obligatoire !... Et j'en suis sûr, si tu ne le fais pas, elle t'arrivera à la tête...
— Mais, Georges Desbrières n'est pas... Il est en train d'entortiller Philippe pour le faire abandonner dans son sens... Il faut que tu sois sage, que tu fasses le fils que ton mari et toi, vous secouez de la tête à la queue d'âne, sinon vous êtes perdus !
L'accent de Bernard avait une telle force que Ghislaine se sentit ébranlée.
De menus faits lui revenaient à l'esprit. Hilda l'avait soignée, consolée ; mais, jamais, en effet, elle n'avait essayé de calmer la jeune femme, de l'incliner vers le pardon ; elle avait, au contraire, toujours étiré la blessure, jusqu'à ce qu'elle se fût ouverte en une plaie profonde, et que les vieilles femmes qui disaient aux enfants : « Qu'est-ce que t'a fait ta maman ? Elle t'a grondé ! Pauvre petit ! Viens avec moi ! Je t'aime mieux qu'elle ! »
La marquise de Bandolet était trop intelligente pour ne pas deviner le secret mobile de Hilda. Braum. Sa situation délicate de femme séparée obligeait seule Ghislaine à avoir une dame de compagnie. Du jour où elle serait réconciliée avec son mari, elle n'aurait plus besoin de cette telle assistance ; la veuve craignait donc de per-

TROIS LOIS !

Séparation, retraites ouvrières, impôt sur le revenu ; des trois l'une est faite et les deux autres à faire.
Ouvrez les journaux et elles sont là, seules presque tous les frais de prose et d'encre. Les feuilles bloquées surtout en ont plein la plume.
Elles déplorent que la première n'ait pas reçu meilleur accueil de la part de l'Église. Elle était si bonne, si douce, si bien adaptée à cette loi que Briand couvra si longtemps et à laquelle depuis son échec il a prodigué, avec son dévouement maternel, sans compter la peine, ni la fatigue, toutes les plus tendres becquêtes de sa persuasive éloquence.

Et les porte-plumes qui se daignent à la suite du ministre des Cultes, de se pincer en des phrases telles que celles-ci du F. Jagot enquêtant dans le « Progrès du Nord » :

« En vain la République aura-t-elle fait preuve d'une admirable patience et d'un esprit de tolérance et de bienveillance qui pouvait paraître excessif à quelques-uns, mais dont les bons citoyens se réjouissent... »

« Ne disons rien du style. Il faut beaucoup pardonner aux pauvres oiseaux obligés, de par la Loi, de se « perroqueter » pour le vulgaire, les grands airs que les chefs siffient au Parlement ou dans les journaux parisiens... »

Naturellement le brave Jagot se met au rang des « bons citoyens qui se réjouissent ».

Gageons que ce qui l'a réjoui vraiment lui et ses pareils, en tout ce que nous avons vu depuis un an, ce sont les beaux petits brigandages, réalisés au nom de la loi libérale du doucereux Briand.

Mais il y a un malheur, c'est que ça ne marche pas, mais pas du tout.

La loi de 1905 et son répliquet de 1907 sont en panne.

Après la campagne des inventaires pour laquelle on a dépensé plusieurs millions et opéré plusieurs mobilisations, après le vote à main armée des Séminaires et des Evêchés, après l'accueil hypocrite et heureusement dévié fait aux contrats de jouissance, Clémenceau le violent et Briand le palein demeurant la butée et l'impuissant.

Ils sont obligés d'avouer au Parlement qu'ils n'en sortent pas de faire exécuter la loi de Séparation et qu'ils se trouvent acculés à un statu quo dont ils ne peuvent fixer la durée, ni prévoir l'issue.

Comme succès législatif et exécutif, c'est complet.

Qu'en sera-t-il des retraites ouvrières et de l'impôt sur le revenu ?

L'avenir pour elles ne s'annonce pas plus heureux.

Nous avons montré récemment que, pour les retraites ouvrières, ni la Chambre, ni le Gouvernement n'avaient étudié sérieusement la question et que le Sénat s'appropriait à garder au chaud le plus longtemps possible le projet qui lui était arrivé du Palais Bourbon.

Quant à l'impôt sur le revenu, nous ne pouvons mieux faire que de donner la parole au citoyen Jaurès :

« Le projet d'impôt sur le revenu est déposé. La Commission de réforme fiscale l'examine. Elle a le souci ardent d'aboutir à un large dégrèvement de la propriété rurale. Elle fera, l'espère, bientôt la preuve qu'il est possible d'alléger le fardeau qui pèse sur les paysans. Quant cette preuve sera faite, toutes les manœuvres des adversaires de l'impôt sur le revenu avorteront... »

Et c'est tout.

Il faut reconnaître que les espérances du tribun socialiste ne paraissent pas avoir d'une santé bien vigoureuse. Elles sont en tout cas bien lointaines. Et, si la Commission n'allait pas faire « la preuve qu'il est possible d'alléger le fardeau qui pèse sur les paysans » ?

On en a vu bien d'autres. Il suffit pour cela que la Commission fiscale suive l'exemple tentateur que lui a donné son aîné, la Commission des retraites ouvrières.

Mais enfin mettons tout au mieux. Croyez-vous que les propriétaires, grands et petits, se laisseront inventer et au besoin dépouiller comme les évêques, les curés, les séminaristes ?

Cette loi d'impôt sur le revenu pourrait, si elle vient au jour, jour d'une destitution semblable à celle de la Séparation... Et alors ?

Alors le citoyen Jaurès se bornera-t-il à renouveler l'acte de résignation qu'il gémit sous la formule suivante :

« Il faut donc attendre en toute patience et tranquillité que l'Église ait reconnu la nécessité pour elle d'adapter son organisation aux lois du monde moderne et à la plus essentielle de ces lois, celle d'association... »

L'avenir nous le dira, et, en tout cas, nous réservons des surprises.

Contentons-nous, pour le moment, de contempler Clémenceau, Briand, Jaurès et beaucoup d'autres arrêtés avec leur loi de Séparation devant Pierre qui aujourd'hui s'appelle Pie X et qui a pour lui la promesse divine de l'éternité.

V. H.

ECHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Crapet, vicaire à Lille (Saint-Joseph), en remplacement de M. l'abbé Laurent, vicaire à Comines, est nommé curé de Noyelles-sur-Sambre.
M. l'abbé Deberdt, professeur à Saint-Amand, est nommé vicaire à Comines.

LA MÉDAILLE LIBERTÉ

En nos heures troublées, il est bon que tous les Français qui ont fait quelque chose dans les destinées de ce pays se groupent, se comptent et se reconnaissent.

« Le Conseil, 1. Autorise, Monsieur le Maire à passer le contrat de jouissance tel qu'il vient d'être proposé, dès que le Curé, appelé en consultation, aura donné son assentiment à l'exécution de ce contrat... »

POUR LES ASSISÉS

Le juge d'instruction de Valenciennes vient de renvoyer devant la Chambre des mises en accusation Léon Claudemont, J.-B. Jouglot et Adolphe Dromart, de Denain, sous la prévention de vols qualifiés, il s'agit de vols importants de métaux communs aux fours à coke, au préjudice de la compagnie des mines d'Anzin, et de M. Saclier, ingénieur.

DEUX JUMENTS QUIRASSIERS

Le conseil de révision a examiné à Bapaume deux conscrits jumeaux habitant Berthincourt (Pas-de-Calais). Les deux frères se ressemblant à s'y méprendre : même physionomie, même port, même maintien, même démarche. Tous deux mesurent chacun 1 m. 73 et pèsent 74 kilos.

Ils ont, paraît-il, mêmes goûts. Ils ont demandé à faire leur service au 4^e cuirassiers, à Cambrai.

LES PRESBYTÈRES

A BERSÉE

À l'unanimité, sur la proposition de M. le Maire, en reconnaissance des seize années de dévouement de M. le Curé, le Conseil municipal a décidé de lui laisser la jouissance gratuite du presbytère.

M. le Maire a décidé de lui laisser la jouissance gratuite du presbytère au curé de la paroisse.

A BRAY-DUNES

Dans sa séance du dimanche 24 février dernier, le Conseil municipal de Bray-Dunes a décidé à l'unanimité de laisser la jouissance gratuite du presbytère au curé de la paroisse.

A HOULPIÈRES

Jouissance de l'église. — Bénédiction du presbytère. — Sonnerie des cloches.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, lundi, à 8 h. du soir, sous la présidence du citoyen Schier, maire.

Treize conseillers, sur dix-neuf encore en exercice étaient présents.

« Le Conseil, pour la location de l'église décidée de son côté, le 25 février, de la loi du 2 janvier 1907 qui laisse l'immeuble à la disposition des fidèles et du clergé sans bail, jusqu'au jour où la désaffectation de l'édifice serait reconnue d'utilité publique... »

« Pour le presbytère : Le Conseil proteste contre les lois bourgeoises qui autorisent le Gouvernement à expulser les évêques et les cardinaux des bâtiments nationaux, tandis que les maires, pour « débayer » (sic) les pro-

priété communales, sont obligés de suivre une longue série de formalités et d'attendre les jugements des tribunaux... »

En outre le Conseil charge le Maire d'initier une action judiciaire à M. l'abbé Willebois, curé de Sainte-Anastasie, qui, averti le 13 décembre 1906 du retrait de jouissance du presbytère, et détiend encore le loyer sur le taux de 500 fr. l'an.

Le Conseil charge l'administration de régler, si elle le juge nécessaire, les sonneries des cloches des églises.

Ces décisions qui n'intéressent aucunement les questions sociales, qui ne contribuent en rien au bonheur de l'ouvrier, prouvent une fois de plus que les socialistes sont les instruments à tout faire de Francs-Maçons, lesquels ne sont que bourgeois capitalistes.

A SANTES

Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal a voté à l'unanimité, la déclaration suivante dont les considérants sont tout à fait conformes aux désirs de la population.

« Attendu qu'il est conforme aux dispositions des lois de 1905 et 1907 de continuer dans l'église succursale de Santes, l'exercice du culte catholique, auquel elle était précédemment affectée... »

« Attendu que le vœu de la population de Santes est de mettre à profit les dispositions précitées pour assurer dans la commune, et tout spécialement dans l'église, l'exercice du culte catholique, par un prêtre canoniquement préposé à cette fonction par l'évêque diocésain... »

« Le Conseil, 1. Autorise, Monsieur le Maire à passer le contrat de jouissance tel qu'il vient d'être proposé, dès que le Curé, appelé en consultation, aura donné son assentiment à l'exécution de ce contrat... »

« Le Conseil, 2. Décide qu'en cas de cessation des pouvoirs du Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

A WORMHOUDT

Dans sa séance du 23 février, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a :

1^o Accepté l'offre faite par M. le Doyen de louer le presbytère moyennant 250 fr. par an, impôts compris, et a autorisé M. le Maire à passer, à cet effet, un bail de dix-huit ans ;

2^o Accordé la jouissance gratuitement de l'église, pour l'exercice du culte et autorise le Maire à passer, à cet effet, un contrat de dix-huit ans.

HOMMAGE

aux Religieux et aux Prêtres persécutés

- M. le chanoine Carlier, vicaire-général et Mademoiselle Carlier 40 00
- M. Curt d'Anzin 10 00
- M. Brézet, instituteur libre à Bousbecq 2 00
- M. l'abbé Lemaire, curé de Bourges 2 00
- Anonyme d'Halluin 20 00
- Anonyme de Santes 100 00
- Le clergé de Bousbecq 30 00
- Deux anonymes 20 00
- Ces deux frères se respectueusement reconnaissant à « La Croix » et à ses vaillants défenseurs 10 00
- M. Fernand Hesse, Malo-les-Bains 5 00
- M. André Bernard 20 00
- Trois ouvriers 15 00
- C. A. à Lille 5 00
- M. le comte de Pas, château du Bourg à 200 00
- Une institutrice de Douai 20 00
- Anonyme de Douai 5 00
- Un fonctionnaire de Thiérache 10 00
- Anonyme de Lille pour les besoins de la Bonne Presse 25 00
- Anonyme de Lille : Hommage aux religieux et aux prêtres persécutés 25 00
- Anonyme de Valenciennes 20 00
- R. Auber 10 00
- Anonyme d'Armentières 10 00
- Une dame anonyme de la « Croix » à 10 00
- Anonyme de Saint-Maurice 4 00
- Une chrétienne de Ronchin 1 00
- M. M. Van den Hende-Meurisse et leur famille 10 00
- M. et Mme Edmond Ory, à Lambersart 200 00
- Four Dieu, pour la France en avant ! C. D. 2 00

Une excellente proposition

« L'« Observateur » d'Avannes publie la lettre suivante, signée par un « Ailvite » :

Monsieur le Directeur,
Comment se fait-il que dans l'Enseignement, ainsi que dans les autres administrations, le tableau d'avancement ne soit pas publié comme c'est celui de l'armée ? Aurait-on peur des réclamations ? Si oui, c'est donc que les propositions ne seraient pas justifiées ; si non, pourquoi ne pas le faire ?

« Il a raison cet « altruiste », mais c'est une raison pour que sa proposition ne soit pas acceptée par les importants potentats de l'Enseignement... »

Ces messieurs veulent rester maîtres de personnes, qu'ils ont et des favoris, et un accord, sans avoir de compte à rendre à personne.

Après avoir obtenu la publication du tableau d'avancement on leur demanderait les raisons des passe-droits qu'ils se permettent et déraient en valeur sa carrière facile à donner les vrais motifs de leur conduite à l'égard de tel instituteur, mieux pistonné ou de telle institutrice, dont les aptitudes ne brillent pas à tous les yeux.

De réclamations en réclamations, on pourrait peut-être arriver à savoir les raisons de ces passe-droits.

« Mon cher Philippe, Ghislaine n'est pas éloignée de reprendre la vie commune... Vous êtes jeunes tous les deux... Vous pouvez recommencer votre existence sur de nouvelles bases... »

« Elle est admirablement portée les somptueuses robes de dogaresse où se complaisent les pinces de Veronique... »

« Sur le palier du premier étage, il croisa Mina qui venait des appartements de la marquise. Comme d'habitude, elle le frotta au passage d'un regard furtif, et disparut dans la direction de l'escalier de service... »

« Le lendemain, à l'heure du dîner, le jeune enseignant fut présenté à Madame Hilda Braun. Elle le regardait pas au type forgé par son imagination : la petite personne aux bras maigres, qui devait avoir des yeux brillants d'araignée qui guette !... »

« La dame de compagnie était au contraire grande et bien faite : des cheveux d'or roux, tout en valeur sa carême carnation bloussante ; dans ses gestes, sa façon de parler ou de marcher il y avait une harmonie pleine de noblesse... »

« Elle était admirablement portée les somptueuses robes de dogaresse où se complaisent les pinces de Veronique... »

sons cachées de tel avancement étrange, que rien de connu e justifie.

Aussi, tenez pour certain, Monsieur l'altre, que l'administration de l'Enseignement fera longtemps encore la sourde oreille à votre excellent mais bien inopportune proposition...

Gazette du Nord

« Un de nos excellents typographes, vient d'être douloureusement éprouvé par la mort soudaine de son plus jeune enfant Léon Théry, décédé, à LILLE, à l'âge de deux mois et demi... »

« Nous avons annoncé, hier, la mort de M. Paul Lalay, ancien président du Conseil de Fabrique et président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, de FRELINGHIEU... »

« Nous avons annoncé, hier, la mort de M. Paul Lalay, ancien président du Conseil de Fabrique et président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, de FRELINGHIEU... »

« Les Convois et Messe d'Ange auront lieu samedi, à 8 h., en l'église Saint-Michel. Assemblée à la maison mortuaire 45, rue des Pyramides... »

« Quant les Seurs furent chassées de l'école communale, il mit à leur disposition une partie de sa maison, en attendant que l'école libre put être ouverte... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« On nous annonce la mort : M. A. HALLENES - LEZ - HAUSBOURDIN, de Madame veuve Halenaut, mère de M. Gustave Halenaut, instituteur, administrateur du sacrement de l'Extrême-Onction... »

« M. A. LE QUESNOY, de Madame Marchand, née Philomène Lapoint, décédée en cette ville, à l'âge de 61 ans... »

« Hier, ont eu lieu à TOURCOING, en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Georges Waslé - Bailleur, marchand-tailleur, décédé samedi dernier, à 34 ans... »

« Une assistance nombreuse et choisie suivait la dépouille mortelle de cet homme de bien, de cet ami fidèle, et l'âme édifiait et avait été le digne couronnement d'une vie pleine de mérites... »

« Six de ses meilleurs amis, MM. Emile Tiberghein fils, Louis Barrois, Paul Dantonville, Dassonville, Wattel et Clarisse tenaient un coin du poêle... »

« Une délégation du Sporting Club Tourcoing dont le délégué faisait partie, avait pris place au cortège, précédée d'une splendide couronne offerte par la société... »

« Le corps de M. Waslé fut ensuite transporté à Hazebrouck, dans le caveau mortuaire de la famille Bailleur... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

« M. le Curé, par décès ou autrement, le bénéficiaire du contrat sera transféré à son successeur, sous la seule condition de présenter la même autorisation... »

M. Lemay, ingénieur-gérant de la Compagnie des Mines d'Aniche.

C'est avec un sentiment de profonde tristesse et de douloureuse émotion que je viens au nom de la Compagnie d'Aniche et de son personnel, adresser au suprême adieu à M. Falewé qui vient de nous être enlevé dans des circonstances si malheureuses.

M. Falewé, n'était chez nous que depuis seize mois. Précédemment il avait été au Chemin de fer du Nord où il était distingué par son intelligence et son dévouement.

C'est pour suivre son chef et ami qu'il vint à la Compagnie d'Aniche comme chef du mouvement général. Il répondait complètement à notre attente et dans le service intégral et pénible qui lui était confié, il ne tarda à apporter d'importantes améliorations et à donner les résultats les plus satisfaisants.

Grâce à son esprit d'initiative, à son énergie persévérante et à son labeur le plus assidu et le plus assidu, il put triompher des plus grandes difficultés.

On peut dire qu'il a donné la pleine mesure de sa valeur pendant la période si difficile et si compliquée par la disette de matériel et par la rude saison d'hiver, que nous venons de traverser. Il avait conçu l'espoir et l'œuvre de continuer à son labeur le plus assidu et le plus assidu, il put triompher des plus grandes difficultés.

Toujours on le trouvait le premier et le dernier à son poste ; mais c'est surtout dans les moments les plus durs qu'il préchait d'exemple, encourageait et entraînait son personnel.

Aussi nous n'avons pas été surpris de le trouver encore sur une machine dans la triste soirée du 19 février, l'accompagnant par une violente tempête le dernier train d'une journée pénible et allait bientôt rejoindre les cieux lorsque sa locomotive rencontra dans un croisement un wagon entrainé par le vent. Gravement blessé et en proie aux plus vives douleurs, sa première pensée fut pour sa famille et il demanda qu'on le recueillît près d'elle. Puis il eut un moment de délire pendant lequel il se félicitait de sa journée et du travail accompli, prouvant ainsi combien il était son service à cœur et avec quel plaisir il put encore reconnaître les siens, mais bientôt il s'exprima dans leurs bras.

Je m'incline douloureusement devant cette noble victime du travail tombée au pied de la croix et en pleine jeunesse sur l'honneur dans l'accomplissement du devoir professionnel.

Je m'incline surtout le cœur dévoré devant le foyer dévasté d'où le père est parti pour toujours.

Je m'incline devant les sublimes espérances de la foi chrétienne soutenant dans leur immense nuit leur veuve infortunée et les pauvres petits orphelins. Qu'ils reçoivent l'assurance des sympathies profondes de tous les amis collaborateurs et chefs de leur regrettedéfunt et de celles de la Compagnie des Mines d'Aniche.

Au nom de tous, l'adresse à M. Falewé le suprême adieu !

Université catholique

SECTION DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

« L'Impérialisme autrofit et aujourd'hui... »

Dans sa conférence d'hier après-midi, M. René Pinon s'est attaché à étudier les origines de l'Impérialisme moderne, quand et dans quelles conditions ce régime de la grande industrie a commencé à se constituer.

L'Impérialisme moderne a pris son origine en Angleterre, vers la fin du XVIII^e siècle, avec l'invention des principales machines.

Avant cette époque, l'Angleterre était surtout un pays agricole, sans grandes villes, et dont l'industrie, dispersée dans tout le pays, était surtout le tissage de la laine.

Les liserands de la campagne étaient le samedi à la ville vendre leurs pièces. Ils étaient en même temps petits propriétaires, artisans et cultivateurs.

Peu à peu s'établirent de grands marchands de drap, qui assuraient la teinture des pièces, puis vinrent les manufacturiers et les grands industriels.

Des exemples analogues pourraient être donnés pour les industries autres que celles de la laine.

L'Etat protégeait assez efficacement les artisans et les marchands.

Il faut ajouter, aux causes d'avènement de la grande industrie en Angleterre, le développement du commerce, les théories des premiers économistes, l'amélioration des routes, les nouveaux procédés d'agriculture, l'augmentation de la richesse des marchands.